

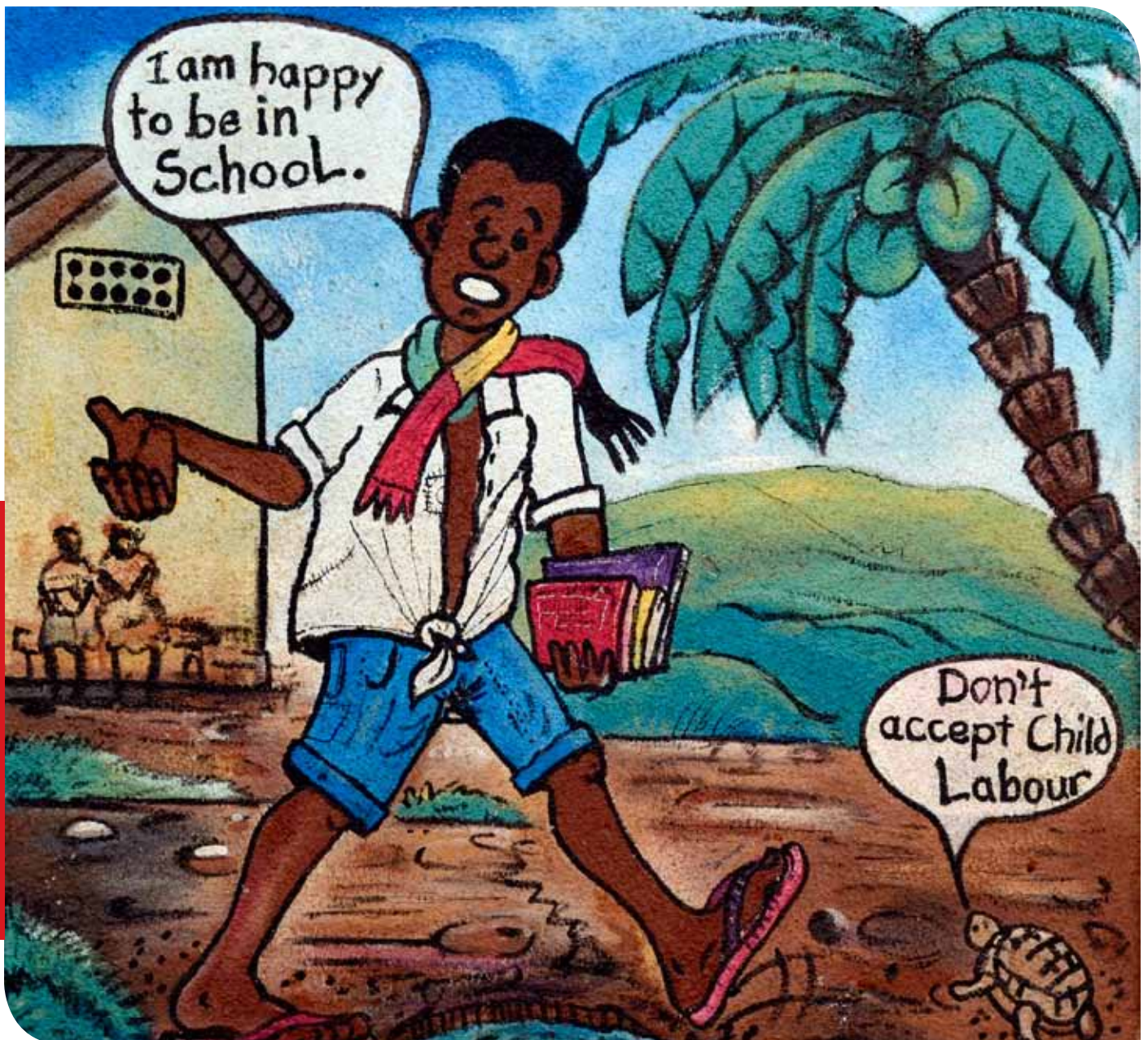
STOP



Child Labour
school is the best place to work

LA DÉCLARATION DE KAMPALA **TRAVAILLONS POUR CRÉER DES ZONES** **LIBRES DE TOUT TRAVAIL D'ENFANTS**

19 avril 2013 Kampala, Ouganda





C/O : HIVOS
Raamweg 16
2596 HL La Haye
Les Pays-Bas
téléphone: + 31(0)70 376 55 00
www.stopchildlabur.org

La campagne 'Stop au Travail des Enfants - l'Ecole meilleur lieu de travail' est une initiative conjointe coordonnée par Hivos (Hollande).

'Stop au Travail des Enfants' vise à éliminer toutes formes de travail d'enfants et à garantir à tous les enfants, au moins à ceux de moins de 15 ans, l'accès à l'éducation formelle en plein temps et de qualité. La campagne fait un appel aux gouvernements, aux organisations internationales, aux entreprises et aux consommateurs d'être part de la solution. La campagne appuie aussi des organisations dans les pays affectés par le travail des enfants, qui appliquent l'approche basé sur des zones d'intervention délimitées en fonction de la norme sociale « qu'aucun enfant ne doit travailler – tous les enfants devraient être à l'école ». À cet effet 'Stop au Travail des Enfants' travaille à étendre et renforcer des actions visées à la création des Zones Libres de tout Travail d'Enfants ou tous les enfants sont retenus du travail et (ré) intégrées dans les écoles formelle en plein temps.

La Déclaration de Kampala du 19 Avril 2013 Travaillons pour créer des Zones Libres de tout Travail d'Enfants

Cette déclaration repose sur le mandat combiné de la Convention des Droits de l'Enfant, la Charte Africaine sur le Droit et le Bien-être de l'Enfant, la Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail sur l'Âge Minimum pour l'Emploi, la Convention 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants, les engagements pris lors du Forum Mondial sur l'Education organisé à Dakar en 2000 en vue de faire de l'Education pour Tous une réalité ainsi que de la Feuille de Route de la Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants tenue en 2010 à La Haye.

Nous, participants¹ à la Conférence 'Travaillons pour créer des Zones Libres de tout Travail d'Enfants' organisée le 19 Avril 2013 à Kampala en Ouganda, avec la participation effective d'autres organisations qui partagent les mêmes vues, nous nous engageons à œuvrer pour la création de Zones Libres de tout Travail d'Enfants, zones que nous définissons comme étant un espace 'géographique où tous les enfants qui travaillent sont retirés de leur emploi afin d'être (ré) intégrés dans des écoles formelles à plein temps'. Il doit être permis à tout enfant dépassant l'âge légal au travail de poursuivre ses études et/ou recevoir une éducation/formation professionnelle ou d'exercer un emploi décent.

LE TRAVAIL DES ENFANTS, NOTRE PRÉOCCUPATION COMMUNE

Environ 215 millions d'enfants travaillent encore en qualité d'enfants travailleurs², et ce nombre a sûrement augmenté durant ces dernières années du fait de crises économiques et sociales intervenues dans plusieurs parties du monde, dont l'Afrique. Environ 65 millions - soit un enfant sur quatre - vivant en Afrique sub-saharienne sont des enfants engagés dans le travail des enfants, contre environ un enfant sur huit dans la région Asie-Pacifique, et un enfant sur dix en Amérique Latine et aux Caraïbes.

De nombreuses formes de travail d'enfants sont cachées ou ne sont même pas considérées comme telles dans de nombreux pays. Il s'agit notamment du travail domestique et du travail agricole qui restent très souvent non rémunérés. Des enfants engagés dans des emplois informels ne sont pas souvent pris

en compte, et ne sont l'objet d'aucune attention particulière. La majorité des enfants qui font des travaux domestiques, chez d'autres ou chez eux-mêmes, sont des filles. Il est inquiétant de constater que seul un nombre restreint de pays qualifient le travail domestique ou travail d'enfants exécuté dans les champs comme de dangereux, et accordent encore moins d'attention au travail qu'effectuent dans ces secteurs des enfants âgés de 15 à 18 ans.

LE TRAVAIL DES ENFANTS, UNE PRÉOCCUPATION INTERNATIONALE

Le travail des enfants est le déni du droit de l'enfant à l'éducation, un travail pour lequel l'enfant est trop jeune ou un travail qui est susceptible de nuire à la santé, la sécurité et la moralité des enfants. Eliminer le travail des enfants et fournir une éducation formelle de qualité et à plein temps³ sont inextricablement liés. Par conséquent, il urge plus que

¹Les participants viennent des pays suivants: le Zimbabwe, l'Ouganda, le Kenya, l'Ethiopie, le Ghana, le Maroc, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la Zambie, le Malawi, le Rwanda, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Nicaragua, l'Albanie, la République Tchèque et les Pays-Bas, ainsi que les organisations internationales telles que l'OIT, l'ITUC, l'IUF, l'EI, l'ECLT ; l'Union Africaine et l'Union Européenne.

²Rapport mondial de l'OIT de 2010

³Se référer à la définition/description d'une éducation de qualité par Education International: http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Post2105_10Principles_Brochure.pdf

jamais d'éliminer toutes les formes de travail d'enfants, telles que définies par les conventions de l'OIT sur l'âge minimum pour l'emploi (n°138) et concernant les pires formes de travail d'enfants (n°182), conventions qui ont été ratifiées par au moins neuf pays sur dix.

La Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE), qui est ratifiée par presque tous les pays, oblige les États à rendre obligatoire et gratuite l'éducation de base. Les États sont tenus par la dite Convention de «prévoir des pénalités appropriées, ainsi que d'autres sanctions, afin de protéger les enfants contre l'exploitation économique et tout travail susceptible d'être dangereux pour l'enfant ou d'interférer avec son éducation ». La Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant⁴ s'inspire de cette Convention ainsi que d'autres instruments adoptés par l'ONU et les pays africains.

Lors du Forum Mondial sur l'Education organisé en 2000 à Dakar, 164 gouvernements ont pris l'engagement de réaliser l'Education pour Tous d'ici 2015, en «veillant à ce que tous les enfants, notamment les filles, ceux qui vivent dans des situations difficiles, et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient accès à et suivent un enseignement primaire obligatoire et gratuit, et de qualité et complet». Cependant, le droit à l'éducation ainsi que le droit d'être libre de tout travail d'enfants sont limités par un nombre important de barrières qui menacent l'éducation formelle à plein temps, y compris des frais de scolarité, une éducation de qualité inférieure, la discrimination, les châtements corporels et divers obstacles bureaucratiques pour les parents.

La 'Feuille de route pour l'élimination des pires formes de travail d'enfants d'ici 2016' adoptée par les participants à la Conférence Mondiale sur le Travail des Enfants de La Haye de 2010, stipule dans son préambule que 'l'action pour l'élimination de toutes les pires formes de travail d'enfants est plus efficace et durable quand elle se situe dans une action qui est destinée à éliminer tout travail d'enfants, y compris par le biais de programmes basés sur une zone ou de programmes sectoriels'.

Tout en soulignant le fait que même si l'enseignement n'est obligatoire que pour les enfants de moins de 15 ans dans la plupart des pays - et que les enfants âgés de 15 à 18 ans sont autorisés à faire un travail non dangereux conformément à la Convention 138 de l'OIT - il est impératif de les protéger de sorte qu'ils ne soient pas exposés aux pires formes de travail, tel que stipulé dans la Convention 182 de l'OIT. Par conséquent, il est important de tenir compte des enfants âgés de 15 et 18 ans dans les politiques du travail d'enfants, en promouvant et en mettant en œuvre des programmes d'enseignement secondaire et supérieur contenus jusqu'à 18 ans (ou plus), et en multipliant les opportunités de formation professionnelle et en créant des emplois décents qui soient en rapport à leur âge.

La communauté internationale dans son ensemble, qu'il s'agisse des pays en voie de développement ou de pays développés, est appelée à contribuer à la mise en application de ces conventions et traités.

VALEURS ET EXPÉRIENCES PARTAGÉES

Grâce à des années consacrées aux questions concernant le travail des enfants et à l'éducation en Asie, en Afrique, en Amérique Latine et en Europe, le Mouvement International Stop au Travail des Enfants est arrivé à la conclusion que la pauvreté des pays, des communautés ou celle des familles n'est pas, comme on le croit souvent, la principale cause du travail des enfants, et elle n'est pas non plus le principal obstacle qui empêche de rendre accessible à tous les enfants une éducation formelle à plein temps.

Diverses expériences ayant eu lieu dans des pays comme l'Inde, l'Albanie, l'Ethiopie, le Zimbabwe, le Ghana, le Maroc, le Kenya, l'Ouganda, le Guatemala, le Nicaragua, le Brésil et d'autres pays montrent que les normes sociales existantes, l'absence de droits des travailleurs et d'autres droits de l'homme, des pratiques traditionnelles néfastes, l'exclusion et la discrimination de certains groupes aussi bien qu'un système éducatif défaillant ou qui fonctionne de façon 'indifférente', font partie des principales raisons pour lesquelles les enfants travaillent et ne fréquentent pas l'école.

Il est important d'insister sur le fait que le travail des enfants tient compte de tous les types de travail d'enfants, tels qu'ils sont définis par les conventions n°138 et 182 de l'OIT- et cela indépendamment du fait que l'enfant est engagé dans un travail rémunéré ou non; ou est engagé dans un travail dangereux ou non, est employé sur une base quotidienne ou sur la base d'un contrat ou par d'autres liens. Les efforts pour l'élimination du travail des enfants doivent se concentrer sur toutes ses formes et concerner tous les enfants d'une certaine communauté.

Un agriculteur du Ghana:
"Le meilleur agriculteur dans le monde est un agriculteur instruit. Par conséquent, assurons-nous que nos enfants vont à l'école, car l'éducation reste la clé de notre développement».

POUR DES ZONES LIBRES DE TOUT TRAVAIL D'ENFANTS

Nous croyons et savons par expérience qu'éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes est possible. Cela peut être réalisé en adoptant une 'approche axée sur la zone', qui met l'accent sur les droits de tous les enfants d'une même zone, qu'ils aillent à l'école ou non. On ne fait aucune distinction entre les différentes formes de travail des enfants, car chaque enfant a le droit à l'éducation et, s'il est au-dessus de l'âge requis, à un emploi décent pour jeunes. Le processus de création de Zones Libres de tout Travail d'Enfants concerne toutes les parties prenantes y compris les enfants, les enseignants, les parents, les syndicats, les groupes communautaires, les employeurs et les autorités locales et nationales qui ont en charge les enfants.

⁴Voir: <http://acerwc.org/the-african-charter-on-the-rights-and-welfare-of-the-child-acrwc/>

Selon cette approche, la communauté se mobilise pour identifier les enfants de moins de 15 ans non scolarisés, le/les retirer de leur emploi et les inscrire à l'école. Simultanément, les écoles sont soutenues pour qu'elles respectent les enfants d'origine différente et les apprenants de première génération, et veillent à ce qu'aucun enfant n'abandonne l'école. Les ménages et les communautés s'impliquent dans ce processus comme 'agents' du changement social, au moment où le gouvernement se charge de rendre disponibles des écoles, des enseignants, du matériel d'apprentissage. Ce sera lorsqu'il n'est plus question de travail d'enfants, que des enfants qui ont quitté l'école sont pris en charge, et que tous les enfants sont inscrits à l'école, qu'une 'zone libre de tout travail d'enfants' sera créée.

ZONES LIBRES DE TOUT TRAVAIL D'ENFANTS EN AFRIQUE

Alors que l'approche basée sur la zone pour créer des Zones Libres de tout Travail d'Enfants a été d'abord mise en œuvre

avec succès par la Fondation ONG indienne MV pour devenir partie intégrante de la Loi sur l'Éducation Indienne, elle est en train de gagner du terrain dans divers pays africains. Les expériences des pays comme le Maroc, l'Éthiopie, le Ghana, l'Ouganda, le Kenya et le Zimbabwe, y compris celles qui sont pilotées avec le soutien de l'OIT-IPEC, montrent que l'approche basée sur la zone est de plus en plus mise en pratique, que les Zones Libres de tout Travail d'Enfants émergent, et que le mouvement gagne de plus en plus en confiance et en impact. Des organisations établies au Burkina Faso, au Sénégal et au Mali ont aussi adopté ce concept et se préparent à mettre en œuvre la même approche.

Malgré des contextes différents, les causes communes de travail des enfants dans ces pays⁵ ont été traitées en fonction de la norme sociale selon laquelle 'aucun enfant ne doit travailler - tous les enfants devraient être à l'école⁶' et tous les parties prenantes travaillent ensemble à la réalisation des droits de ces enfants.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'UNE VISITE D'ÉCHANGE EFFECTUÉE (EN JANVIER 2013) PAR UNE DÉLÉGATION OUGANDAISE À CES PARTENAIRES ÉTHIOPINIENS METTANT EN ŒUVRE DES ZONES LIBRES DE TOUT TRAVAIL D'ENFANTS.

- Il est possible de mobiliser les membres pauvres d'une communauté pour qu'ils envoient à l'école tous les enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école.
- Les programmes d'enseignement non formels (PENF) offrent aux enfants qui travaillent un bon point de départ vers l'éducation formelle à plein temps. Les ONG et la société civile jouent un rôle crucial dans la création d'une demande pour une éducation de qualité et permet aux gouvernements de faire des écoles dispensant des programmes d'enseignement non formels, (PENF), ouvertes par des ONG et les communautés, des écoles publiques officielles.
- Il est possible de créer des ZLTE. Cependant, les parties prenantes doivent adapter le concept ZLTE à leurs propres contextes nationaux et communautaires pour assurer la pertinence, l'efficacité et la durabilité. Il est important de maintenir les principes directeurs de la ZLTE.
- La création de ZLTE exige des efforts concertés des principales parties prenantes, notamment le gouvernement, les ministères de l'éducation, du travail et du développement social ; les ONG, le patronat et les syndicats, les membres de la communauté, les enfants et les jeunes.
- Il est important d'utiliser les structures communautaires et les ressources locales existantes pour éliminer le travail des enfants et assurer l'éducation pour tous les enfants. Il est fondamental de mobiliser la communauté et de lui confier la création d'une ZLTE.

La conclusion de la visite d'échange insiste sur le fait que "l'éducation est au cœur du concept ZLTE ; et, par conséquent lutter contre le travail des enfants par le biais de l'éducation reste la principale voie suivie. Quant à la sensibilisation communautaire et l'approche du travail des enfants par la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, elles ont été des stratégies clés, combinées avec la volonté de la communauté d'envoyer tous les enfants à l'école, le tout marqué par un excellent esprit de bénévolat".

⁵Tel que le VIH/Sida qui crée des orphelins et entraîne la vulnérabilité, les coûts élevés de scolarité, qui mettent l'éducation hors de portée des familles pauvres ; les perceptions culturelles et sociales du rôle des enfants ; la discrimination basée sur le genre ; les migrations ; la traite des enfants, des infrastructures scolaires impraticables, en particulier dans les zones rurales ; des pratiques traditionnelles néfastes ; l'absence de législation et de politique adéquates susceptibles de rendre l'éducation gratuite et obligatoire ; une économie essentiellement basée sur l'agriculture et qui demande beaucoup de main d'œuvre et des coûts faibles liés à l'emploi des enfants. Le manque d'écoles accessibles et la mauvaise qualité de l'éducation jouent aussi un rôle important dans les décisions familiales d'envoyer leurs enfants à travailler.

⁶Nous parlons ici d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour l'emploi selon l'OIT.

APPEL À L'ACTION

Nous, participants à la Conférence "Travaillons pour Créer des Zones Libres de tout Travail d'Enfants" organisée en Ouganda avec la participation effective d'autres organisations qui partagent les mêmes vues, sommes engagés à mettre en œuvre les recommandations concernant les politiques et les pratiques relatives à l'établissement et au renforcement des Zones Libres de tout Travail d'Enfants dans nos pays respectifs et au-delà.

1. Les politiques des États et des donateurs en matière d'éducation et de travail des enfants doivent être fondées sur le mandat qui repose sur des droits combinés à la Convention des Droits de l'Enfant des Nations Unies, la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, les Conventions 138 et 182 de l'OIT traitant du travail des enfants, ainsi que le second Objectif du Millénaire pour le Développement qui vise à faire inscrire tous les enfants à l'école. Les programmes de l'enseignement primaire et secondaire doivent donc toujours contenir ou développer une stratégie visant à intégrer tous les enfants travailleurs et ceux qui ne fréquentent pas l'éducation formelle dans le système scolaire à plein temps, jusqu'à l'âge légal auquel prend fin la scolarité obligatoire, et au moins à quinze ans.
2. Pour garantir le droit à une éducation de qualité à temps plein, il est crucial de défendre, d'adopter et d'appliquer des lois sur l'enseignement gratuit et obligatoire, et sur l'interdiction du travail des enfants, tout en rendant ces lois conformes aux obligations internationales.
3. En ce qui concerne particulièrement les pauvres, l'éducation formelle à plein temps doit être exempte de coûts pour tous les enfants, y compris le prix des livres, les uniformes et le transport des élèves. Cette responsabilité incombe au gouvernement, surtout. Cependant, les communautés pourraient se porter volontaires pour apporter des ressources supplémentaires.
4. La création de cantines scolaires par l'Etat dans les communautés, ainsi que la fourniture d'eau et des installations sanitaires à l'école, sont très importantes d'autant qu'elles favorisent la fréquentation et la réussite à l'école, concernant en particulier les enfants pauvres qui sont souvent sous-alimentés.
5. En ce qui concerne les questions ayant trait à l'enseignement primaire et secondaire et l'élimination du travail des enfants dans le cadre de la stratégie globale de réduction de la pauvreté, les gouvernements doivent prendre les devants par une politique intégrée. Une telle intégration au niveau politique doit se traduire par une coordination efficace à différents niveaux, y compris au niveau des différents Ministères. Pour éradiquer le travail des enfants, les efforts de tous les ministères, au moins ceux qui s'occupent de l'éducation, du travail, de la protection sociale, de l'agriculture et des finances sont indispensables.
6. Des actions conjointes et complémentaires sont nécessaires de la part des gouvernements, des ONG, des syndicats et d'autres groupes qui mettent en œuvre des programmes liés au travail des enfants ou battent campagne pour s'assurer que tous les enfants qui ont atteint l'âge d'aller à l'école, s'inscrivent à l'âge requis et qu'on les garde à l'école jusqu'à ce qu'ils atteignent au moins 15 ans (ou un âge minimum supérieur légal pour travailler ; ou à 14 ans tel que requis dans les pays qui ont adopté la Convention 138 de l'OIT) ; mais sont aussi en mesure de poursuivre leurs études ou une formation spécialisée. Les programmes et campagnes, y compris l'éducation préscolaire, les programmes de cantines scolaires, les milieux scolaires sensibles au problème genre, les campagnes d'inscription des enfants, l'encadrement supplémentaire, etc., sont des facteurs essentiels pour garantir le droit à l'éducation à plein temps, en particulier pour les enfants appartenant à des milieux pauvres, vulnérables et / ou souffrant de discrimination.
7. Les obstacles d'ordre administratif, et autres, à l'éducation doivent être supprimés, ou les parents devraient être encouragés à les résoudre. Ces obstacles comprennent le remplissage de formulaires d'inscription avec une adresse complète ; l'obtention d'un certificat de naissance ou d'un certificat médical ; un système de transport scolaire inadéquat ; des uniformes scolaires obligatoires non payés par le gouvernement ; l'impossibilité de s'inscrire après l'âge de 6 ans, etc. Tous ces problèmes, importants et souvent insurmontables pour les parents, éloignent souvent les enfants de l'école ou conduisent à des abandons et, par conséquent, devraient être résolus par les autorités compétentes.
8. La norme selon laquelle aucun enfant ne devrait travailler doit faire partie intégrante de tout programme visant à scolariser tous les enfants. Ceci ne peut se faire que grâce à l'éducation et à la mobilisation de toutes les parties prenantes dans l'éducation, notamment les enfants, les parents, les enseignants, le patronat, les municipalités ou conseils ruraux, les responsables nationaux ou locaux, les inspecteurs de l'éducation et du travail, les institutions pour le bien-être et la sécurité, les syndicats et les ONG.
9. Le mandat, les compétences et le financement du système d'éducatif (du Ministère de l'Éducation à chaque établissement scolaire) doivent être conçus de telle manière que le système ne soit pas responsable des seuls enfants déjà inscrits à l'école. En étroite collaboration avec les ministères du Travail et d'autres ministères concernés, il doit être également responsable de la mise en œuvre de mesures visant à inscrire tous les enfants qui travaillent et autres enfants non scolarisés ; y compris ceux qui sont âgés de moins de 15 et qui n'ont pu aller à l'école quand ils étaient jeunes. Un système de visites auprès des «élèves ayant laissé tombé les études» et de leurs parents, doit être mis en place afin de discuter des problèmes et de leur trouver des solutions.
10. Le système éducatif doit également comprendre une phase de transition' ou des écoles passerelles' par des centres, des cours, des camps préparatoires, des leçons et des séances de coaching supplémentaires, etc. qui aideront les enfants âgés à intégrer l'enseignement à plein temps. L'éducation à temps partiel ou d'autres formes d'éducation non formelle, de base et de rattrapage pour les enfants qui travaillent, doivent servir de passerelle vers l'éducation formelle à plein temps. Une éducation à temps partiel permanente encourage ou incite les jeunes enfants à commencer ou à continuer de travailler, et conduit

souvent à l'abandon scolaire. Les systèmes non formels existants devraient être repensés et conçus afin de permettre aux enfants d'avoir droit à une éducation de qualité formelle à plein temps.

11. Les écoles ainsi que l'ensemble du système de protection sociale (y compris les groupes locaux et gouvernementaux) devraient jouer un rôle clé dans la lutte contre la discrimination dans l'accès à l'éducation et l'exclusion de l'école sur la base du sexe, de l'origine ethnique ou sociale, de travail et de la descendance, des minorités, de la langue, de la foi, de l'handicap, du statut/de la profession des parents, du statut de VIH/SIDA, de l'orphelin et d'autres vulnérabilités. La discrimination à l'extérieur de l'école empêche la fréquentation scolaire, alors que la discrimination à l'intérieur de l'école - par exemple le comportement discriminatoire des enseignants ou un programme d'études biaisé - pousse l'enfant à la sortie.
12. L'amélioration de la qualité de l'éducation en termes de méthodologie et de contenu est essentielle au maintien des enfants à l'école. Cependant, pour qu'une éducation de qualité soit inclusive et durable, il doit y avoir une mobilisation totale et la réalisation de la norme selon laquelle tous les enfants devraient aller à l'école. Une fois que cette norme est (en train d'être) établie et que plus d'enfants sont inscrits à l'école, il y a des chances que l'exigence d'une éducation de qualité émane de la communauté et que les améliorations (de qualité) en réponse à une telle exigence deviennent plus durables.
13. L'accent mis sur l'écart entre les sexes dans l'éducation doit aller de pair avec une attention égale pour le travail que font les filles et qui entrave leur participation à l'enseignement à temps plein. Quand les filles vont à l'école, elles ont tendance à abandonner l'école, dès le début de leur puberté. Les efforts visant à encourager les filles et autres enfants vulnérables à aller à l'école doivent faire partie d'une stratégie globale applicable à tous les enfants non scolarisés, même si des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires. Une approche isolée pour certains groupes de filles et d'autres enfants vulnérables est susceptible de susciter une certaine opposition et de rester coincée dans des projets ad hoc non viables.
14. Les Etats, les gouvernements et les décideurs politiques ne doivent pas renoncer à leur ultime responsabilité pour l'éducation en faveur de parties privées. Le travail des organisations non gouvernementales (ONG), des syndicats (y compris les syndicats d'enseignants) et le patronat est d'une grande importance dans la lutte contre le travail des enfants, mais aussi quand il s'agit de garantir le droit à l'éducation. Cependant, ils ne doivent pas s'approprier la responsabilité des gouvernements vis-à-vis de l'éducation, mais plutôt encourager le gouvernement à exercer une responsabilité générale pour le système éducatif. Le partenariat entre les ministères de l'éducation et les syndicats d'enseignants, les conditions d'emploi appropriées pour enseignants, et le plein respect de leurs droits au travail sont un élément important pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et de son statut.
15. Les donateurs internationaux devraient soutenir la refonte des programmes existants de lutte contre les pires formes de travail des enfants (par exemple en fournissant une éducation à temps partiel) en programmes qui mettent l'accent sur l'intégration de tous les enfants en dessous de l'âge minimum pour l'emploi dans un système d'éducation formelle à plein temps et de qualité. En outre, les programmes financés par les donateurs, et qui sont en train d'être déroulés ou prévus, en matière d'éducation dans les pays en développement, devraient être suivis et évalués en termes de stratégies mises en branle pour les enfants qui travaillent et autres enfants non scolarisés qu'il faudra réintégrer dans l'éducation formelle à plein temps.
16. Les entreprises doivent jouer un rôle important dans l'élimination du travail des enfants, y compris dans leur chaîne d'approvisionnement et de lier cette mesure, autant que possible, à une plus grande approche basée sur la zone. Ceci implique que les entreprises cherchent à coopérer avec par exemple les agences gouvernementales, les syndicats, les ONG et les groupes communautaires locaux pour un partenariat efficace dans l'éradication du travail des enfants, ainsi que la réinsertion des enfants dans le système scolaire à plein temps⁷.
17. Les syndicats doivent, si possible, étendre leur travail à l'économie informelle à travers l'organisation et la mobilisation sociale, et par la coopération avec d'autres acteurs locaux et nationaux, contribuant ainsi à la création de zones libres de tout travail d'enfants.

Cette déclaration a été approuvée à l'unanimité par les délégués des pays suivants lors de la Conférence internationale de Kampala sur le thème: Du Travail aux Etudes – Travaillons pour créer des Zones Libres de tout Travail d'Enfants', du 19 Avril, 2013:

Zimbabwe, l'Ouganda, le Kenya, l'Ethiopie, le Ghana, le Maroc, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la Zambie, le Malawi, le Rwanda, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Nicaragua, l'Albanie, la République tchèque et les Pays-Bas,

ainsi que des représentants des organisations internationales suivantes: Confédération Internationale du Syndicat des Travailleurs (CIST), Syndicat International des Travailleurs de l'Alimentation (SITA), Education International (EI), Elimination du Travail des Enfants dans la Culture du Tabac (ETECT).

et du délégué de l'Union Africaine et le Représentant de l'Union européenne,

et en présence de l'OIT.

⁷Le Plan d'action des entreprises pour la lutte contre le travail des enfants donne plus d'indications sur la façon dont cela peut être fait. Aller sur le site: <http://www.stopchildlabour.org/Stop-Childlabour/What-you-can-do/As-a-company-or-organisation>